Question d'enfant

Faut-il encore jeûner pendant le Carême?

Depuis le Concile, les "obligations" de Carême ont été réduites à un minimum afin d'en favoriser l'authenticité sans laquelle toutes les pratiques perdent leur sens. Les quelques "obligations" maintenues n'en devraient que davantage retenir notre attention et notre fidélité: elles soulignent la dimension ecclésiale de ce temps de conversion en nous rappelant que c'est en peuple que nous cherchons à vivre de Dieu à la suite de Jésus.

L'Église demande donc à tous les chrétiens de plus de 14 ans de pratiquer l'abstinence tous les vendredis de Carême. Cela consiste à se priver d'une nourriture que l'on apprécie d'ordinaire, ou de tabac, ou d'alcool. Le mercredi des Cendres et le Vendredi Saint, c'est le jeûne avec abstinence qui est requis de tous les fidèles majeurs jusqu'à 60 ans. Précisons que le jeûne prescrit par l'Église n'est pas l'abstention complète de nourriture, il consiste à ne prendre qu'un seul repas modeste dans la journée. Et chaque baptisé est invité à "faire pénitence " à sa façon. Mais toutes ces pratiques, pour être chrétiennes, doivent se vivre sous le signe du partage, de la solidarité avec ceux qui manquent du nécessaire, et de la prière.

Tiré de Croire.com